



ADMINISTRATEUR/ADMINISTRATRICE AU SERVICE DE LA COMMISSION DES LOIS DU SÉNAT

Libellé du poste : Administrateur/Administratrice au service de la Commission des lois du Sénat-

Type de contrat : Accueil temporaire de fonctionnaires extérieurs - Détachement sur contrat

Date de recrutement souhaitée : À partir du 1^{er} septembre 2022

Rémunération mensuelle nette : À déterminer contractuellement

Lieu : Administration du Sénat – Paris VI^{ème} – Direction de la Communication

Contexte :

La direction de la Législation et du Contrôle assure la coordination des activités des commissions et, le cas échéant, des missions communes d'information et des commissions d'enquête. Elle comporte sept services qui assurent, chacun, la coordination et le soutien aux travaux d'une commission.

Au sein de la direction de la Législation et du Contrôle, le service de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale est composé d'un chef de service, douze administrateurs, trois administrateurs-adjoints et cinq assistants de direction et de gestion.

Le champ de compétences de la commission des lois est vaste. Il recouvre notamment : le droit constitutionnel, les libertés publiques et le droit électoral ; le droit civil et le droit pénal ; l'organisation de la justice et des collectivités territoriales ; le droit commercial et le droit des sociétés.

Le service assure en outre, conjointement avec le service de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, le secrétariat de la délégation parlementaire au renseignement.

Procédure d'accueil au Sénat à titre temporaire :

La procédure d'accueil temporaire de fonctionnaires extérieurs sur un emploi d'administrateur du Sénat est ouverte aux fonctionnaires appartenant à un corps recruté par la voie de l'Institut national du service public, aux administrateurs territoriaux, aux magistrats de l'ordre judiciaire ainsi qu'aux fonctionnaires d'autres parlements nationaux, des fonctionnaires des institutions de l'Union européenne ou des personnels en fonction dans une organisation internationale ou intergouvernementale de niveau équivalent aux fonctionnaires du cadre des administrateurs du Sénat.

Ces fonctionnaires doivent justifier d'une durée de services effectifs comprise entre quatre et huit ans depuis leur nomination en tant que stagiaire.

La nomination intervient après avis d'un comité de sélection composé à parité de représentants de l'administration du Sénat et de représentants du personnel du Sénat. Ce comité de sélection examine les dossiers des candidats et procède, le cas échéant après une présélection, à leur audition.

La nomination est prononcée pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de trois années au total.

Les conditions du détachement sont précisées dans une convention conclue entre le Sénat et l'administration d'origine.

Missions et activités :

- Assister les rapporteurs et le président ainsi que, plus largement, les sénateurs à chaque étape du travail parlementaire : auditions, déplacements, contrôle, élaboration des amendements, des rapports et des commentaires d'amendements, discussion en séance publique, conférences de presse
- Répondre aux demandes du président, des rapporteurs et des autres membres de la commission dans le cadre d'un secteur de compétences (notes, interventions orales ou écrites, courriers)
- Assurer le suivi d'un secteur de compétence de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (droit constitutionnel, droit électoral et libertés publiques, droit public général, droit des collectivités territoriales et statut des collectivités d'outre-mer, fonction publique, sécurité, immigration, justice, droit civil, droit pénal, droit des affaires...); au cours de leur affectation, les administrateurs sont susceptibles de voir leur secteur de compétence évoluer et, en fonction de l'ordre du jour et de la charge de travail respective de chacun, d'être appelés à traiter de sujets ne relevant pas strictement du secteur qui leur a été dévolu, ainsi que de participer aux travaux de structures temporaires (missions d'information, commissions d'enquête, commissions spéciales)
- Préparer les éléments de communication sur les travaux de la commission

Aptitudes requises :

Savoirs

- Connaissance des règles de la procédure législative, des procédures de contrôle et de l'organisation du Sénat
- Connaissances juridiques solides dans son domaine de compétence et connaissances générales en matière constitutionnelle
- Connaissance du fonctionnement des institutions européennes et des modalités d'élaboration du droit de l'Union européenne
- Connaissance des structures de l'État et des juridictions

Savoir-faire

- Maîtrise des techniques d'analyse et de synthèse, de rédaction de comptes rendus, de notes, de rapports
- Qualités d'écriture et de style
- Mise en œuvre des techniques de communication
- Utilisation de l'outil informatique

Savoir-être

- Qualités relationnelles garantissant une collaboration confiante avec les parlementaires et une bonne insertion dans l'équipe
- Disponibilité, pour faire face aux échéances et aux imprévus d'un ordre du jour législatif abondant
- Sang-froid pour répondre aux situations d'urgence
- Faire preuve de créativité dans le respect des orientations données
- Ouverture, courtoisie, fermeté et réactivité face aux correspondants habituels
- Savoir rendre compte avec rigueur et transparence à une multiplicité d'intervenants
- Respect des obligations déontologiques propres à une affectation en commission

Contact :

Les candidatures peuvent être adressées par courriel, jusqu'au mardi 19 avril 2022 à :

M. Antoine DEVIENNE, administrateur à la direction des Ressources humaines et de la Formation du Sénat

Tél. : 01.42.34.28.64 (pour toute demande de renseignements complémentaires)

Courriel : a.devienne@senat.fr

Le dossier de candidature devra comprendre un *curriculum vitae* et une lettre de motivation à l'attention de Mme Agnès MOULIN, directrice des Ressources humaines et de la Formation du Sénat.